

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

visant les actions de la société



initiée par

William Demant

présentée par



COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE WILLIAM DEMANT HOLDING A/S

PRIX DE L'OFFRE :

17,79 euros par action Audika Groupe

DURÉE DE L'OFFRE :

15 jours de négociation. L'offre sera ouverte à compter du 16 octobre 2015 et jusqu'au 5 novembre 2015 (inclus).

Le présent communiqué de presse est établi et diffusé par William Demant Holding A/S conformément aux dispositions de l'article 231-27 1° et 2° et de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

En application de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, dans le cas où les actionnaires minoritaires d'Audika Groupe ne représenteraient, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'Audika Groupe, William Demant Holding A/S mettra en œuvre, dès la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, un retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Audika Groupe non apportées à l'offre publique d'achat simplifiée en contrepartie d'une indemnité de 17,79 euros par action Audika Groupe égale au prix de l'offre publique d'achat simplifiée.

En application de l'article L. 612-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 13 octobre 2015, apposé le visa n° 15-525 en date du 13 octobre 2015 sur la note d'information de William Demant Holding A/S (l'« **Initiateur** ») relative à l'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions d'Audika Groupe non encore détenues par l'initiateur.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur ont été déposées auprès de l'AMF le 14 octobre, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La note d'information ainsi que le document reprenant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de William Demant Holding A/S (www.demant.com) et peuvent également être obtenus sans frais auprès de Natixis (47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris).

L'accès à la note d'information et à tout document relatif à l'offre publique d'achat simplifiée peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Le non-respect de ces restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. L'Initiateur décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales.